

AVIS n° 1646

Avis d'initiative sur la Boucle du Hainaut

Avis adopté le 25 novembre 2025

1. EXPOSE DU DOSSIER

Le 17 novembre, une présentation de l'analyse des impacts socio-économiques de la Boucle du Hainaut a été faite aux membres de la Commission EFPI par deux représentants du bureau d'études Deplasse. Les principaux enseignements tirés de cette présentation sont les suivants :

- Le contexte énergétique est en profonde évolution. Les enjeux liés à la décarbonation et à l'indépendance énergétique accroissent la pression sur le système de transport d'électricité. Le renforcement du réseau de transport est donc indispensable pour garantir la résilience et la stabilité des approvisionnements.
- La Boucle du Hainaut constitue une infrastructure stratégique qui permettrait à la Belgique de respecter ses obligations européennes en termes d'émissions et de production d'électricité renouvelable.
- La structure actuelle du réseau de transport électrique empêche le déploiement des énergies renouvelables dans la partie nord-ouest du réseau; le développement programmé de l'éolien off-shore dépend entièrement de l'adaptation et de la modernisation des infrastructures électriques. Le renforcement du réseau de transport s'impose donc comme une condition indispensable à la fois pour l'électrification des usages et pour le déploiement à grande échelle des énergies décarbonées.
- L'étude propose 3 scénarii distincts qui envisagent une augmentation attendue de la consommation électrique oscillant entre 75,9 et 130% entre 2022 et 2050.
- Même dans le cas du scénario de croissance de la demande électrique le plus bas envisagé, il apparaît que les infrastructures électriques du Hainaut seront insuffisantes pour répondre à l'évolution de la demande, dès 2030 (au plus tard). Le manque à gagner estimé du secteur industriel de la province varie, selon les scénarii, en termes de valeur ajoutée entre 180 et 500 millions €/an et en termes d'emplois entre 2.500 et 7.000 emplois/an, sans compter les impacts indirects et induits de la diminution de l'activité industrielle.
- Sans la Boucle du Hainaut, l'industrie hennuyère risquerait d'une part, de ne plus avoir un accès garanti à l'électricité et d'autre part, de voir sa compétitivité remise en cause en raison d'un surcoût structurel du prix de l'électricité sur les marchés en l'absence de renforcement de l'éolien off-shore pendant que par exemple leurs concurrents français continueraient de bénéficier de tarifs inférieurs. De plus, les industries qui ne pourraient s'électrifier davantage seraient soumises à un système de quotas de plus en plus coûteux.
- A elle seule, la construction des infrastructures de la Boucle du Hainaut représenterait selon l'étude un peu moins de 2.400 emplois directs et un peu plus de 2.500 emplois indirects sur la durée du chantier.

2. AVIS D'INITIATIVE

Le CESE Wallonie se réjouit de pouvoir disposer d'une étude macro-économique crédible, de qualité et pouvant être considérée comme un complément aux études réglementaires (RIE, EIE) qui seront consacrées à l'examen de tous les autres aspects du projet tels que l'impact sur les riverains, la santé humaine, les autres secteurs économiques (dont en particulier l'agriculture), les ressources naturelles et les mesures d'atténuation et de compensation.

Les interlocuteurs sociaux et environnementaux rappellent que dans leur récent avis d'initiative consacré à la réindustrialisation de la Wallonie (A.1620), ils demandaient, entre autres, au Gouvernement wallon de concrétiser le plus rapidement possible la Boucle du Hainaut dans le respect des acteurs territoriaux.

L'étude réalisée par le bureau Deplasse et relue par Monsieur Marcus Dejardin, Professeur d'économie à l'Université de Namur et l'UCLouvain, donne une évaluation des impacts socio-économiques de la Boucle du Hainaut. Elle amène les interlocuteurs sociaux et environnementaux à confirmer une nouvelle fois la **nécessité** et l'**urgence** de sa construction. L'étude estime notamment que sans elle, la saturation du réseau se produira dès 2030.

A ce jour, de nombreux projets d'investissements industriels (nouveaux, d'extension ou de prolongation par électrification) sont d'ores et déjà en suspens, ce qui est extrêmement dommageable pour le développement économique, social et environnemental de la Wallonie. Un approvisionnement renforcé profitera non seulement au développement industriel, mais bénéficiera également directement aux ménages, à l'ensemble des secteurs d'activité et aux services collectifs (tels que les hôpitaux, les écoles, le réseau ferroviaire, ...). Il permettra d'éviter les risques de délestage et de renforcer l'indépendance énergétique de la Wallonie.

Le CESE Wallonie rappelle que cette étude est circonscrite au Hainaut. Toutefois, il relève que les retombées socio-économiques positives s'étendent sur toute la Wallonie et que la construction de la Boucle du Hainaut est une condition *sine qua non* pour rencontrer les 3 grands objectifs de politique industrielle wallonne que le CESE Wallonie a définis, dans l'avis précité, en termes de valeur ajoutée industrielle, de création d'emplois durables et de qualité et de poursuite de la réduction des émissions de GES.

Pour cela, le CESE Wallonie insiste sur l'importance de relier ce projet à une politique industrielle forte et durable pour la Wallonie, en intégrant les enjeux de consommation électrique, de compétitivité industrielle, du tissu de PME et d'anticipation des besoins en main-d'œuvre.

* * * * *